

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2014**

OBJET

**08 - AVENANT N°5 DE MAITRISE D'ŒUVRE SUITE A LA
VALIDATION DU PROGRAMME ASSAINISSEMENT 2014**

N° 2014-05-08

NOMENCLATURE : 2/1/9

L'an deux mille quatorze, le vingt sept mai à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Rémi ROLLAND, Jean-Claude SALAU, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusées :

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Absente :

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...03
votants.....22

Délibération

Rapporteur : Monsieur Frédéric CHAPEAU

Dans le cadre du programme de rénovation du réseau d'assainissement 2010-2015, il avait été convenu la réalisation des travaux sur le secteur de GARAMBEAU (Tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre en partie) avec un bassin d'eaux pluviales (tranche conditionnelle 5 du marché de maîtrise d'œuvre) et un raccordement entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration (tranche conditionnelle 3 du marché de maîtrise d'œuvre).

Lors de la programmation des travaux sur 2014, le choix s'est finalement porté sur le prolongement du réseau créé d'ores et déjà réalisé dans le cadre du programme 2010-2015, et la compensation de ces travaux supplémentaires en reportant le déploiement du réseau sur le secteur de GARAMBEAU.

Les rues retenues sont les suivantes :

Secteur 3 (La Gouërie)

- Rue des Saules
- Impasse des Charmes
- Rue de la Gouërie
- Route du Verger
- Impasse du verger

Secteur Ménardais

- Rue du marais.

Le coût prévisionnel des travaux est modifié comme suit :

	Montant estimatif des travaux (HT)
Montant estimatif des travaux à l'issue de l'avenant 4	4 356 691.90 €
Travaux supprimés : Garambeau (Transfert vers Station d'épuration principale, extension des réseaux et bassin eaux pluviales)	- 1 284 300.00 €
Travaux supplémentaires : Secteur 3 (la Gouérie), Secteur Ménardais	428 537.00 €
Nouveau montant estimatif des travaux	3 500 928.90 €

Il convient donc aujourd'hui de revoir la rémunération du maître d'œuvre suite à la modification du coût prévisionnel des travaux.

En conséquence la rémunération du maître d'œuvre est affectée comme suit :

	Montant € HT
Montant du marché initial	125 585.00 €
Montant du marché à l'issue de l'avenant 4	192 642.01 €
AVENANT 5	
Travaux supprimés : Garambeau (Transfert vers Station d'épuration principale, extension des réseaux et bassin eaux pluviales)	- 39 489.06 €
Travaux supplémentaires : Secteur 3 (la Gouérie), Secteur Ménardais	19 926.97 €
TOTAL AVENANT 5	- 19 562.09 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	173 079.92 €

Le montant total du marché après l'avenant n°5 est donc de 173 079.92 € HT, soit 207 695,90 € TTC.

La plus-value totale, tous avenants confondus, est de 38% par rapport au marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour et 6 Abstentions décide :

- **D'APPROUVER l'Avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre d'extension du réseau d'assainissement eaux usées, d'un montant de - 19 562.09 € HT, soit - 23 474.51 € TTC portant ainsi le nouveau montant du marché à 173 079.92 € HT soit 207 695.90 € TTC.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

Pour extrait conforme,

Le 04 juin 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140627-2014-05-27-DE08-DE
Date de télétransmission : 10/06/2014
Date de réception préfecture : 10/06/2014